



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 15 décembre 2020 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	M. Gérard Buchs, Syndic
Présents	41 personnes, dont 2 personnes sans droit de vote
Secrétaire	Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.
Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs : MM. Frédéric Gobet et Raphaël Monney.

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes. L'assemblée compte 41 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mesdames Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale et Carole Savoy, Caissière communale.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages », une parution dans la Feuille Officielle en date du 4 décembre 2020 avec le tractanda suivant :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2020**
- 2. Modification des statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective (AVGG)**
 - 2.1 Présentation et approbation
- 3. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse-Oron-Glâne (VOG)**
 - 3.1 Présentation et approbation
- 4. Budgets 2021**
 - 4.1 Budget de fonctionnement**
 - Rapport de la commission financière et approbation

4.2 Budget d'investissements

1. Remplacement des jeux existants : école et village
2. Acquisition d'un véhicule pour la voirie
3. Acquisition d'une remorque pour la voirie
4. Réfection de la route Le Jordil – La Rougève
5. Ancienne école de Besencens : remplacement des fenêtres appartement 1^{er} étage
6. Crédit d'étude : réfection des infrastructures du quartier Champ Riond
7. Crédit d'étude : centrale de chauffe

- Rapport de la commission financière et approbation

5. Divers

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2020

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI : 39

NON : 0

ABSTENTION : 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté. Mme Florence Genoud Bailat est remerciée pour la rédaction de ce document.

2. Modification des statuts de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour la réalisation d'une adduction d'eau collective (AVGG)

M. Yves Currat explique que c'est suite à l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 que l'AVGG a modifié ses statuts et elle en a profité pour en faire une refonte complète. Aucune modification majeure n'a été apportée par rapport aux anciens statuts, mise à part l'introduction d'un nouvel organe de contrôle, soit une commission financière et l'adaptation du montant maximum de CHF 10.-/habitant au maximum pour la contribution annuelle. Actuellement cette contribution s'élève à CHF 5.-/habitant. Ces statuts ont été approuvés par l'assemblée des délégués de l'AVGG le 1^{er} octobre 2020. Ils ne sont pas lus étant donné qu'ils ont été mis en consultation 10 jours avant l'assemblée.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI : 39

NON : 0

ABSTENTION : 0

3. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse-Oron-Glâne (VOG)

M. Yves Currat explique que c'est pour répondre aux exigences de la nouvelle loi sur les finances communales et plus particulièrement en raison de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 que cette association a modifié ses statuts.

Les principales modifications consistent à la nomination d'une commission financière, la proposition d'une nouvelle clé de répartition des charges établies sur la base des équivalents-habitants. De plus, la limite d'endettement passe de 30 à 50 millions de francs. Ces statuts ont été approuvés en assemblée des délégués le 17 septembre 2020. Ils ne sont pas lus étant donné qu'ils ont été mis en consultation 10 jours avant l'assemblée.

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard demande si la nouvelle clé de répartition est déjà décidée.

M. Yves Currat répond que cette clé a été appliquée en 2020. Pour la commune de Saint-Martin cela représente 3.4% des charges, soit un peu moins que lors de la dernière clé de répartition.

Votation à mainlevée :

OUI	: 38
NON	: 0
ABSTENTION	: 1

4. Budgets 2021

4.1 Budget de fonctionnement 2021

La parole est donnée à M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic et responsable des finances. Il commente les graphiques démontrant la répartition des charges et recettes par dicastère pour l'année 2019 ainsi que le bilan. La fortune s'élève à CHF 1'514'961.19, en augmentation par rapport à 2018 de CHF 50'390.04. La dette brute se monte à CHF 3'306'739.35 en diminution de CHF 253'256.20 et en déduisant le capital brut de CHF 1'795'821.25, la dette nette s'élève à CHF 1'510.918.10. L'endettement net par habitant s'élève à CHF 1'469.77 pour une moyenne cantonale de CHF 1'877.22.

Degré de couverture des tâches environnementales :

- approvisionnement en eau : 99.99 %
- protection des eaux : 97.93 %
- gestion des déchets : 80.41 %

Le budget 2021 est le dernier sous le modèle du plan comptable MCH1. La situation sanitaire a obligé l'Etat de Fribourg à repousser à 2022 l'entrée en vigueur du MCH2 pour les communes le désirant ; ce que le Conseil communal a choisi.

Celui-ci présente une perte en augmentation par rapport à 2019, elle s'établit à CHF 192'970.00. Il sera toutefois difficile de comparer les montants des deux budgets avec

ces chiffres globaux. En effet, la commune a fait l'acquisition d'un logiciel de gestion des salaires suite à la fusion des AES de la commune de Le Flon et de Saint-Martin car il devenait très difficile de gérer, à travers des tableaux Excel, tous les salaires des employés communaux, fixes ou intérimaires. Ce logiciel facture directement les parts de salaire dans les différents chapitres, donc sans les imputations internes. Par exemple pour le chapitre 02 Administration, en 2020 le compte contenait des cotisations aux assurances sociales pour CHF 62'000.00 alors que pour 2021, il n'y a plus que CHF 14'000.00 qui correspondent à la part du personnel administratif. Toutes les autres cotisations sont réparties dans les autres chapitres.

Pour l'administration, nous observons une baisse des charges, elle a principalement comme origine l'absence du montant prévu pour la sortie de fin de législature. Pour les raisons inutiles de vous rappeler, le Conseil communal a décidé de l'annuler et de la remplacer par un bon KARIYON que les bénéficiaires recevront tout prochainement dans leur boîte aux lettres. Il s'agit des personnes qui ont travaillé pour la commune durant cette législature. Les frais concernant le projet obligatoire de la mise à jour des archives communales a été reporté, ce travail n'ayant pas pu se dérouler cette année. Le Conseil a décidé de le scinder en 2, soit CHF 10'000.00 pour 2021 et le même montant pour 2022. Un poste qui ne diminue pas est l'informatique, entre les licences et l'hébergement et en plus l'introduction du nouveau plan comptable MCH2. À noter également, que 2021 est une année à élections avec tous les frais inhérents à l'exercice de notre démocratie.

Passons à l'ordre public, la police du feu est en baisse de plus de 25%, en attente des nouvelles dispositions de l'ECAB.

Enseignement et formation : les participations aux dépenses du canton ou du district sont en hausse, 3% pour le canton et en baisse de 5% pour le CO. Notre participation au cercle scolaire de Le Flon/Saint-Martin est à CHF 75'300.00, en diminution de 8%. La fusion des AES a eu comme répercussion que la commune de Saint-Martin s'occupe de la comptabilité et des salaires. Sur ce budget, cela s'exprime par une charge de CHF 22'930.00. Le budget attribué aux bus scolaires est en augmentation d'environ 18%, tenant compte des trajets supplémentaires pour les transferts sur Le Flon et un montant de réserve pour couvrir, si nécessaire, des trajets complémentaires sur le secteur de Fiaugères dès août 2021 ; les bus étant complets sur ce secteur.

La participation de l'aide aux instituts spécialisés est identique à 2020.

Culte, culture et loisirs : les dépenses pour le conservatoire diminuent de 25%, les autres sont stables. La commune aura l'honneur de compter un nonagénaire en 2021.

Pour la santé, globalement ce chapitre est en baisse de 4%. Le RSSV ayant commencé l'intégration des homes, cela se traduit comptablement par des baisses sur certains comptes, par exemple la participation aux soins à domicile et des hausses dans la partie administration. Nous poursuivons l'effort financier afin de maintenir les volontaires au top en finançant les cours de firsts répondants.

Affaires sociales : ce chapitre ne contient que des charges liées, sauf les repas à domicile et l'aide aux familles par la distribution de sacs poubelles. L'augmentation se situe à moins d'un %.

Pour les transports et communications, soit les routes, ce chapitre reste semblable, avec toujours les mêmes incertitudes : la neige et les réparations urgentes. Le trafic régional, étant une charge liée, connaît une augmentation de 12%.

L'approvisionnement en eau doit s'autofinancer. Par conséquent les charges et les revenus sont égaux à CHF 167'000.00 pour l'approvisionnement avec CHF 14'750.00 d'attribution à la réserve et CHF 158'150.00 pour la protection des eaux. Notre participation à la STEP augmente de 7%, malheureusement notre taux de couverture sera d'environ 95%.

Les ordures ménagères seront couvertes à 80%. Le reste de ce chapitre 7 ne subit que peu de variation, mis à part l'aménagement du territoire qui est en baisse de 17%.

Dans l'économie, les charges sont très semblables au budget 2020. L'on constate une légère baisse concernant notre cotisation à la RGV de CHF 375.00.

Chapitre 9 - finances et impôts : l'impôt sur la fortune est en baisse de 15% suite aux baisses octroyées par nos Députés. Donc, la grande source de revenus de notre commune est l'impôt sur les personnes physiques. L'année 2020 a été particulière également pour notre fiscalité, nous avons donc malheureusement augmenté le montant des pertes sur débiteurs. Afin de calculer nos rentrées fiscales, une addition des années 2015, 2016 et 2017 divisée par 3 démonte une baisse de 7%. Les péréquations des ressources et des besoins diminuent de 1%. Les impôts variables sont relativement semblables à ceux du budget 2020. Concernant les bâtiments communaux, nous poursuivons notre politique du renouvellement et d'entretien de nos installations. Mais, les locations seront vraisemblablement en baisse.

Pour terminer, M. Georges-Henri Débois cite Spinoza : « Si vous voulez que la vie vous sourit, apportez-lui d'abord votre bonne humeur ».

Remarques ou questions :

M. Roger Brillard demande quel est le pourcentage de déficit.

M. Georges-Henri Débois répond qu'il s'élève à 4.6% et **M. le Syndic** rappelle que la tolérance se situe à 5%.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement 2021 tel que présenté par le Conseil communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée du budget de fonctionnement

OUI	: 39
NON	: 0
ABSTENTIONS	: 0

Le budget de fonctionnement est accepté avec les remerciements du Conseil communal.

4.2 Budget d'investissements 2021

Total des charges : CHF 171'500.00

Total des revenus : CHF 42'000.00

Excédent de charges : CHF 129'500.00

4.2.1 Remplacement des jeux existants : école et village

M. le Syndic informe qu'après plusieurs réparations qui datent d'une vingtaine d'années et pour des raisons de sécurité il est temps de remplacer ces installations.

Plan de financement

Places de jeux - école et village

Place de jeux école	10'000.00 SFr.
Place de jeux village	26'000.00 SFr.
Sols amortissants	9'000.00 SFr.
Pose, fourniture, transport et imprévus	10'000.00 SFr.

Financement

Prélèvement sur réserve de l'école	16'000.00 SFr.
Prélèvement sur réserve du complexe communal	39'000.00 SFr.

Totaux	55'000.00 SFr.	55'000.00 SFr.
--------	----------------	----------------

Charges financières annuelles

Intérêts	0.00%	- SFr.
Amortissement	0.00%	- SFr.

Total des charges		- SFr.
-------------------	--	--------

Remarques ou questions :

M. Gérard Guillet demande s'il s'agit des installations de la place multisports.

M. le Syndic répond par la négative. Il s'agit de la place de jeux qui est situé à côté du terrain de sports.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Votation à mainlevée

OUI : 39

NON : 0

ABSTENTION : 0

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

4.2.2 Acquisition d'un véhicule pour la voirie

M. le Syndic explique que jusqu'à ce jour les concierges utilisaient leur véhicule privé et la commune rémunérait les km effectués. Avec l'engagement du nouvel employé communal, il n'est plus possible de pratiquer de cette façon. C'est pourquoi le Conseil communal a prévu d'acquérir un véhicule pour la voirie.

Plan de financement

Achat d'un véhicule d'occasion	10'000.00 SFr.	
<u>Financement</u>		
Prélèvement sur réserve du complexe communal		10'000.00 SFr.
<hr/>		
Totaux	10'000.00 SFr.	10'000.00 SFr.
<hr/> <hr/>		

Charges financières annuelles

Intérêts	0.00%	- Fr.
Amortissement	0.00% SFr.	-

Remarques ou questions :

M. Roger Braillard demande quel genre de véhicule le Conseil communal a prévu d'acheter.

M. le Syndic répond que le véhicule n'est pas encore défini, mais il a pensé à un véhicule utilitaire d'occasion (type VW Caddy ou Renault Kangoo) équipé d'un crochet.

M. Michel Cuendet demande s'il ne serait pas plus judicieux d'acquérir une camionnette plutôt qu'un véhicule et une remorque. Deux véhicules impliquent deux jeux de plaques et deux entretiens.

M. le Syndic répond que le Conseil communal a étudié une variante de véhicule avec un coffre suffisamment grand et un crochet pour une remorque. A l'heure actuelle, la commune n'a pas l'utilité d'une camionnette.

Mme Gisèle Aebischer soulève que le Groupe E roule en Renault Kangoo et les utilisateurs en sont satisfaits. Elle demande au Conseil communal de penser à acquérir un véhicule 4 x 4.

M. Christian Rouiller trouve dommage de présenter un investissement sans proposer de véhicule. Il pense qu'un véhicule neuf, type Dacia, pourrait être une option. Il estime que le choix aurait pu être plus étudié.

M. le Syndic répond que le Conseil communal souhaitait rester modeste, mais qu'il étudiera plusieurs possibilités.

M. Gérard Guillet demande quel montant représente pour les km payés au concierge actuellement.

M. le Syndic répond que le montant représente environ CHF 1'500.-/année.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Votation à mainlevée

OUI	:	37
NON	:	2
ABSTENTION	:	0

Cet investissement est accepté à la majorité.

4.2.3 Acquisition d'une remorque pour la voirie

A la suite des nombreux travaux qu'il a effectué l'été dernier pour la commune, M. le Syndic s'est rendu compte qu'une remorque était d'une très grande utilité. C'est la raison pour laquelle il a proposé au Conseil communal d'en acquérir une qui servirait à de multiples usages.

Plan de financement

Achat d'une remorque	5'000.00 SFr.
----------------------	---------------

Financement

Prélèvement sur réserve du complexe communal	5'000.00 SFr.
--	---------------

Totaux	5'000.00 SFr.	5'000.00 SFr.
--------	---------------	---------------

Charges financières annuelles

Intérêts	0.00%	- SFr.
Amortissement	0.00%	- SFr.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Votation à mainlevée

OUI	:	37
-----	---	----

NON : 2
ABSTENTION : 0

Cet investissement est accepté à la majorité.

4.2.4 Réfection de la route Le Jordil – La Rougève

M. Pascal Delessert explique que cette demande concerne le secteur Le Jordil – La Rougève. La problématique provient d'un affaissement sur les bords de la route avec une infiltration d'eau sous le tapis actuel et la création d'ornières. Pour ceux qui fréquentent cette route, l'exemple à ne pas suivre se situe sur le même tronçon, côté canton de Vaud. Avant d'en arriver à cette situation, le Conseil communal propose d'entreprendre des travaux avant de devoir refaire entièrement cette route. Les travaux nécessitent le sciage des bords sur 250 m, l'évacuation, le nivelage, le goudronnage et les boudins. Un premier devis a été établi et il se monte à CHF 28'000.00. Il est bien entendu que si cet investissement est accepté, deux devis seront demandés.

Remarques ou questions :

M. Laurent Gregoire demande s'il est prévu d'élargir cette route car il constate que le croisement est problématique avec un bus, ce qui nécessite l'empiètement sur le bord de la chaussée.

M. le Syndic répond qu'il n'est pas prévu d'élargir cette route.

M. Roger Braillard demande si un nouveau revêtement est prévu.

M. le Syndic répond par la négative.

M. Pascal Delessert rajoute que la route va être sciée sur 1.50 m et reflachée pour éviter les infiltrations et consolider les banquettes pour éviter de nouvelles ornières.

Plan de financement

Coût des travaux

30'000.00 Sfr.

Financement

Emprunt bancaire

30'000.00 Sfr.

Totaux

30'000.00 Sfr.

30'000.00 Sfr.

Charges financières annuelles

Intérêts

2.00%

600.00 Sfr.

Amortissement

7.00%

2'100.00 Sfr.

Total des charges

2'700.00 Sfr.

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Votation à mainlevée

OUI : 39

NON : 0

ABSTENTION : 0

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

4.2.5 Ancienne école de Besencens : remplacement des fenêtres appartement au 1^{er} étage

M. le Syndic rappelle que les fenêtre du rez-de-chaussée de ce bâtiment ont été changées il y a une dizaine d'années dans les locaux de l'Atelier-jeux. Le Conseil communal souhaite poursuivre l'assainissement de ce bâtiment par le changement des fenêtres au 1^{er} étage qui sont en bois et en très mauvais état.

Plan de financement

Total travaux de remplacement des fenêtres à l'étage	11'500.00 SFr.
--	----------------

Solde à charge de la commune	<u>11'500.00 SFr.</u>
------------------------------	-----------------------

Financement

Total des travaux à charge de la commune	11'500.00 SFr.	
Prélèvement sur fonds de réserve bâtiment Besencens		11'500.00 SFr.
Totaux	<u>11'500.00 SFr.</u>	<u>11'500.00 SFr.</u>

Charges financières annuelles

Intérêts	2.00%	-
Amortissement	4.00%	-

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Votation à mainlevée

OUI : 39

NON : 0
ABSTENTION : 0

Cet investissement est accepté à l'unanimité et Mme Marie-France Jankow, locataire de l'appartement en question, remercie l'Assemblée pour l'acceptation de cet investissement.

4.2.6 Crédit d'étude : réfection des infrastructures du quartier Champ Riond

M. Yves Currat explique qu'à la suite de problèmes récurrents d'inondations sur la propriété de M. Sébastien Demierre, ce dernier a contacté la commune pour résoudre ce problème d'eau. Après une vision locale, le Conseil communal a constaté le mauvais état des canalisations et des chambres d'eaux claires sur ce secteur. L'état de la route laisse également à désirer. Ce quartier a plus de 40 ans.

Le Conseil communal a rencontré tous les propriétaires en octobre 2020 et ceux-ci ont donné leur aval pour que la commune soit maître d'œuvre des travaux.

Ce projet d'étude comprend la réfection de la route et des canalisations, l'étude des raisons des multiples inondations du bâtiment de M. Demierre et la problématique des eaux provenant de l'amont du quartier (direction Besencens).

Une répartition financière s'effectuera entre la commune et les propriétaires privés.

Remarques ou questions :

M. Christian Rouiller demande des précisions quant à la répartition financière entre la commune et les propriétaires privés.

M. Yves Currat répond que c'est la commune qui prend en charge le crédit d'étude et une répartition s'effectuera ensuite avec les propriétaires privés.

M. le Syndic complète en informant que la route est privée, mais les canalisations sont communales.

M. Christian Rouiller souhaite savoir si les frais d'ingénieurs seront répartis au prorata.

M. le Syndic confirme : les frais de l'étude seront reportés à l'investissement futur et ils seront répartis au prorata entre la commune et les propriétaires privés.

Plan de financement

Honoraires ingénieur 35'000.00 SFr.

Solde à charge de la commune 35'000.00 SFr.

Financement

Total des travaux à charge de la commune 35'000.00 SFr.

Coût à charge de la commune pris sur le fonctionnement de la protection des eaux 35'000.00 SFr.

Totaux 35'000.00 SFr. 35'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts	2.00%	-	
Amortissement	4.00%		-

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Votation à mainlevée

OUI : 39
NON : 0
ABSTENTION : 0

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

4.2.7 Crédit d'étude : centrale de chauffe

M. le Syndic informe que suite à une réflexion que le Conseil communal s'est faite sur le chauffage de la salle polyvalente et de l'école, des installations qui ont plus de 20 ans d'âge, il doit anticiper et prévoir de nouvelles installations puisque à partir de 2030, les bâtiments publics ne peuvent plus être chauffés par du mazout.

Le Conseil communal demande à l'assemblée son accord pour un crédit d'étude afin d'analyser la création d'une centrale de chauffe à copeaux.

Remarques ou questions :

M. Jérémy Vaccher demande si le crédit d'étude comprend des alternatives à une centrale de chauffe à copeaux.

M. le Syndic répond que le choix du Conseil communal s'est porté sur ce type de chauffage car les forêts communales et de la corporation forestière Haute-Veveyse ont suffisamment de bois à écouler.

M. Frédéric Braillard demande si cette centrale de chauffe n'alimentera que les bâtiments communaux.

M. le Syndic répond qu'à ce jour deux bureaux d'ingénieurs ont été contactés pour une analyse. Les bâtiments situés à proximité (église, cure, Croix-Fédérale) dans un rayon assez restreint pourraient être intégrés.

M. Michel Cuendet demande si la commune a assez de réserve de bois pour les copeaux car transporter des matériaux cela ne serait pas très écologique.

M. le Syndic répond que la commune et la corporation ont suffisamment de bois et un accord a été trouvé avec la corporation forestière Haute-Veveyse qui a un dépôt d'une capacité de 800 m³ à Semsales.

M. Gérard Guillet demande si le Conseil communal a déjà une estimation des coûts.

M. le Syndic répond par la négative, il faut dans un premier temps l'aval de l'assemblée pour le crédit d'étude afin d'avancer dans ce projet qui sera présenté à l'Assemblée communale dans environ une année.

M. Joseph Rigolet demande si ceci permettra le nettoyage des forêts.

M. le Syndic répond par l'affirmative, ce sont des bois qui n'ont aucune valeur marchande actuellement seront utilisés.

M. Charly Braillard pense que c'est une bonne idée car il constate beaucoup de bois perdu en forêt.

Plan de financement

Honoraires ingénieur 25'000.00 SFr.

Financement

Prélèvement sur fonds de réserve des bâtiments 25'000.00 SFr. 25'000.00 SFr.

Totaux 25'000.00 SFr. 25'000.00 SFr.

Charges financières annuelles

Intérêts 2.00% -

Amortissement 4.00% -

Rapport de la commission financière

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière propose à l'assemblée d'approuver cet investissement.

Ce rapport est joint au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Votation à mainlevée

OUI : 39

NON : 0

ABSTENTION : 0

Cet investissement est accepté à l'unanimité.

Reports dans le budget d'investissements

M. Georges-Henri Débois passe en revue les divers plans de financement concernant les reports dans le budget d'investissements, soit :

Report : mise à jour du PGEE et relevés des canalisations communales et privées

Plan de financement

Intégration des raccordements privés au PGEE communal 42'000.00 SFr.

Mise à jour des données du PGEE communal	14'000.00 SFr.	
A charge de la commune	56'000.00 SFr.	
<u>Financement</u>		
Total des travaux à charge de la commune		56'000.00 SFr.
Financement par prélèvement sur réserve		- 56'000.00 SFr.
Totaux		56'000.00 SFr.
<u>Charges financières annuelles</u>		
Intérêts	5.00%	-
Amortissement	15.00%	-
Total des charges		-

Report : déplacement adduction eau, des services (EU et EC) sous la route

Quartier des Courtes-Poses 1ère étape

Plan de financement

Adduction d'eau AVGG	110'000.00 SFr.
Services Eaux Usées et Eaux Claires	240'000.00 SFr.
Réfection route	200'000.00 SFr.
Frais ingénieurs + divers taxes	60'000.00 SFr.
Divers et imprévus	40'000.00 SFr.
TVA arrondi	50'000.00 SFr.

Financement

Prélèvement réserve eau (110'000.- + participation frais 20'000.-)	130'000.00 SFr.
Emprunt bancaire	570'000.00 SFr.

Totaux	700'000.00 SFr.	700'000.00 SFr.
--------	-----------------	-----------------

Charges financières annuelles

Intérêts	2.00%	11'400.00
Amortissement	4.00%	22'800.00

Total des charges		34'200.00 SFr.
-------------------	--	----------------

Approbation du budget des investissements

Total des charges : CHF 171'500.00
 Total des revenus : CHF 42'000.00
 Excédent de charges : CHF 129'500.00

Votation à mainlevée

OUI : 39
 NON : 0
 ABSTENTION : 0

Le budget d'investissements 2021 est accepté à l'unanimité.

5. Divers

5.1 Engagement de M. Stéphane Rüfenacht

M. le Syndic présente M. Stéphane Rüfenacht, nouvel employé communal, qui est entré en fonction au 1^{er} décembre 2020 et lui souhaite la bienvenue et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction. M. Rüfenacht a très vite pris ses marques, puisque engagé le 1^{er} décembre 2020, il a de suite été confronté à l'hiver et à la neige et sans beaucoup de recul, il maîtrise déjà très bien le tracteur et la lame. M. Stéphane Rüfenacht est accueilli par applaudissement de l'Assemblée.

5.2 20 ans d'activité de Mme Rosine Menoud

M. le Syndic félicite Mme Rosine Menoud pour ses 20 ans d'activité. C'est après la fusion de 2004 qu'elle a été engagée par la commune de Saint-Martin en tant que préposée au contrôle des habitants et depuis la réorganisation et la fusion des deux cercles scolaires, elle est également la secrétaire de la Direction d'établissement. Elle s'occupe également du planning et de la gestion des locations des salles communales.

Il y a deux ans, Rosine a complété ses connaissances par une formation et elle a obtenu un certificat de spécialiste en office de la population. Une formation qui à ce jour est grandement utile pour maîtriser toutes les particularités du contrôle des habitants.

Rosine Menoud est félicitée pour ces nombreuses années de collaboration et d'engagement au sein de la commune de Saint-Martin, à la grande satisfaction de tous les membres du Conseil communal ainsi que de toute l'équipe de l'administration communale. Une attention lui est remise en guise de remerciements et de fidélité et elle est applaudie par l'Assemblée.

5.3 Elections communales 2021

M. le Syndic rappelle que la fin de la législature 2016-2021 touche à sa fin et que les prochaines élections communales auront lieu les 7 et 28 mars 2021. Il informe que les sept membres du Conseil communal actuel se représenteront sur une liste commune lors de ces élections. Ils sont applaudis par l'Assemblée.

5.4 Etat sanitaire – Covid-19

M. le Syndic revient sur la situation sanitaire qui est toujours préoccupante à ce jour. Même après les recommandations fédérales et cantonales, la situation ne s'est guère améliorée et la propagation du virus est toujours présente. Des nouvelles consignes fédérales et cantonales ont été données tout dernièrement. Il recommande à la population de les respecter pour limiter au maximum les désagréments et les conséquences de ce virus dévastateur.

5.5 La Parole est donnée aux citoyens

M. Bernard Bussard demande si dans le cadre des travaux qui vont être réalisés dans le quartier des Courtes Poses en mars 2021, la commune ne devrait pas prévoir un

tuyau en attente pour le chauffage à distance, étant donné que les propriétaires ont été questionnés quant à un intérêt à rejoindre cette centrale de chauffe dans le futur.

M. le Syndic répond que cette question va se poser dans l'analyse de ce projet tout prochainement puisque l'Assemblée a avalisé l'investissement pour le crédit d'étude.

M. Michel Cuendet demande où sera situé le local de la centrale de chauffe.

M. le Syndic répond que pour l'instant la commune a une seule perspective. Il s'agit de la caserne des pompiers qui ne sera plus en fonction selon les nouvelles directives de l'ECAB. Le CSPI sera rattaché à La Verrerie et de ce fait ce bâtiment deviendrait libre. Pour l'instant il ne s'agit que d'une option. Une analyse sera effectuée dans le cadre de l'avant-projet.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tout le monde pour la confiance témoignée, pour l'intérêt que porté au bon fonctionnement de la commune, ainsi que pour sa présence ce soir à cette assemblée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal et ses collègues du Conseil communal et clôt la séance à 21h23.

M. Georges-Henri Débois remercie M. le Syndic qui ne change pas d'humeur et qui applique Spinoza à la lettre.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 17 décembre 2020